

L'UNION DES OFFICIERS UNSA EN AUDIENCE CHEZ LE DGPN



Le 19 juin 2018, Laurent MASSONNEAU (secrétaire général) et Sabine FILIPPINI (secrétaire générale adjointe) ont rencontré Monsieur Eric MORVAN – Préfet Directeur Général de la Police Nationale, assisté de Monsieur Julien DEFER (conseiller social – chef du pôle RH).

Avant d'évoquer son projet pour le corps de commandement, notre organisation a fait un point de situation sur les perspectives à court terme de notre corps.

UN CORPS DE COMMANDEMENT TOUJOURS MALADE

L'état de la pyramide des âges permet un prévisionnel d'effectif à environ 7000 en 2022, ce chiffre pouvant chuter dès 2023 pour deux raisons :

- L'existence d'un réservoir proche de 2000 officiers, soit près de 30% du corps, susceptibles de partir très rapidement ayant alors ouverts leurs droits à retraite et bénéficié des mesures PPCR,
- L'éventualité d'une réforme générale des retraites restrictive des acquis sociaux, qui pourrait se révéler très incitative à des départs massifs.

En outre, la déflation engagée depuis une quinzaine d'années a provoqué un vieillissement prématuré de notre population

A l'heure actuelle, on dénombre seulement un millier d'officiers âgés de moins de 40 ans, soit environ 15%, occasionnant un nombre croissant de postes vacants nomenclaturés N2 ou N3.



NOS REVENDICATIONS :

Une révision des missions par grades dans le corps de commandement.
La détermination d'un effectif correspondant aux missions.
L'arrêt de la nomenclature actuelle au profit d'un outil de gestion RH simplifié et modernisé.
La reprise rapide et progressive des recrutements d'élèves officiers.

L'AVIS DU DGPN :

Partageant ce constat, Monsieur MORVAN nous a informé qu'il avait donné pour instructions à la DRCPN de travailler sur ces sujets qui devront être tranchés d'ici la fin de l'année.
S'agissant de la gestion des ressources humaines, le Directeur Général a affirmé sa volonté d'aller dans le sens d'un système paritaire plus lisible pour les officiers.
Le Préfet considère que la reprise des recrutements s'imposera dans les années à venir.

FORMATION : L'ÉPINE DORSALE DES FUTURS PARCOURS DE CARRIÈRE

La délégation a échangé avec le DGPN sur la question du site de formation initiale. Dans l'éventualité d'un maintien sur Cannes Ecluses, des travaux de remise en état sont d'ores et déjà prévus en 2019.

Le choix du lieu d'implantation devra se réfléchir dans le cadre de la future académie de police, laquelle apparaît davantage comme un concept qu'un bâtiment ultra moderne à sortir de terre.

Si l'idée d'un tronc commun lors des premiers mois de formation apparaît comme un bon début, l'Union des Officiers UNSA attend la suite et appelle à un projet ambitieux.

NOS REVENDICATIONS :

- Une rénovation complète du site de Cannes Ecluses ou relocalisation dans le cadre de la future académie de police.
- La délivrance d'un master de manager opérationnel de la sécurité intérieure en fin de scolarité.
- L'obtention de formations certifiantes, clefs de la mobilité au sein de la fonction publique et de la reconnaissance à l'international.
- La mise en œuvre d'un concept d'académie transversale des cadres de la sécurité intérieure (gendarmerie, douanes, pompiers...).

L'AVIS DU DGPN :

Le Directeur Général a reconnu les limites budgétaires du Ministère de l'Intérieur en terme d'investissement immobilier, avec un coût prévisionnel très important de la réimplantation des locaux de la DGSJ.

Monsieur MORVAN a exclu toute possibilité d'une académie construite sur un site unique, compte-tenu du nombre très important d'élèves gardiens de la paix, rappelant que le but recherché était de tendre vers une meilleure cohésion entre les trois corps actifs.



ALIGNEMENT AVEC LA CATÉGORIE A ET LES OFFICIERS DE GENDARMERIE

Depuis 2012, l'Union des Officiers UNSA réclame le grade à accès fonctionnel de lieutenant-colonel et le galon à cinq barrettes panachées.

L'obtention de ce GRAF dans le cadre du PPCR était l'occasion d'un repositionnement par le haut des officiers de police. Deux ans plus tard, ou en somme nous ?

Dans le périmètre du Ministère de l'Intérieur, nous n'avons obtenu aucune équivalence des appellations et des insignes de grades avec les officiers de gendarmerie et les officiers des sapeurs-pompiers.

La nouvelle chaîne hiérarchique n'est pas cohérente :

- Les commandants divisionnaires GRAF (3^e grade) occupent les mêmes fonctions que les commandants (2^e grade).
- Les commandants divisionnaires fonctionnels (2^e grade) exercent des responsabilités plus élevées que les commandants divisionnaires GRAF (3^e grade).
- Les postes N4G sont accessibles à trois niveaux (capitaine, commandant, Cdt divisionnaire) etc...
- Nous devons nous contenter d'une transposition a minima des mesures décidées par la fonction publique pour les corps de catégorie A, à savoir un alignement en 6 ans sur le corps des attachés.
- Dernier exemple en date de ce constat d'échec : les officiers de police sont exclus de l'accès au recrutement dans le corps sous préfectoral, ouvert aux officiers de gendarmerie et aux attachés d'administration.

NOS REVENDICATIONS :

- La réorganisation hiérarchique du corps de commandement.
- La mise en œuvre de nouveaux parcours de carrière.
- La création progressive d'une filière interministérielle des cadres A de la sécurité.

L'AVIS DU DGPN :

Concernant le galon panaché, le Directeur Général a déclaré que le dossier était à l'arbitrage au niveau du Ministre, évoquant un possible point à l'ordre du jour du CTRPN le 19 septembre prochain.



LA CLAUSE DE REVOYURE

La renégociation du PPCR est prévue en 2019. Devant permettre de définir les grandes orientations à venir pour le corps, la clause pourrait également intégrer un volet rémunération autofinancé par la déflation programmée de notre effectif (environ 1200 départs prévus d'ici 2022).

L'Union des Officiers UNSA considère que la situation des capitaines nécessite prioritairement d'être rediscutée car ils ont été les grands oubliés du protocole.

NOS REVENDICATIONS :

- Une carrière obligatoirement déroulée sur deux grades a minima : tous les officiers doivent accéder au grade de commandant.
- La création d'un 11^e et d'un 12^e échelon pour les capitaines.
- Un nouveau régime indemnitaire.

L'AVIS DU DGPN :

Monsieur MORVAN a pris bonne note de ces revendications qui sont, à faible coût, de vraies mesures de rattrapage attendues par la moitié des officiers de police.

L'Union des Officiers UNSA remercie Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale pour sa disponibilité.

Il sait pouvoir compter sur notre organisation pour engager un dialogue social constructif et être une vraie force de proposition.

